

FEDERATION GENEVOISE DE COOPERATION

Compte-rendu de l'atelier de capitalisation sur le foncier Dans le cadre de la 4^{ème} foire ouest-africaine des semences paysannes Djimini, 10-13 mars 2014

Liste des Participants

	Pays	Structure	Nom	Prenom	Qualité	Adresse mail
	*Mali	CNOP	Jacovetti	Chantal	coordinatrice du dossier agro écologie à la CNOP	chantal.jacovetti@wanadoo.fr
	*Suisse	Uniterre	Gueye-Girardet	Anne	animatrice	ciu@uniterre.ch
1	Burkina Faso	APN/Sahel	Georges Tamboura	Boukari	Animateur	apn@yahoo.fr
2	Mali	Coopérative « Dunka Fa Safo »	DIARRA	Sitan	Animateur	cabdemeso@orangemali.net
3	Mali	Terres jaunes-Mali	DACKOOUO	Abel	Directeur	finance@doniblon.org
4	Mali	Coopérative « Dunka Fa Safo »	DIARRA	Amadou	Animateur	cabdemeso@orangemali.net
5	Mali	USC SoS-Canada- Mali (Dougouyirawatou)	DIARRA	Ntji	Membre de la banque de gènes et semences du village de Ouornion cercle de Mopti	
6	Mali	GRDR	DIONE	Assane	coordinateur	assane.dione@grdr.org
7	Mali	COFERSA	TRAORE	Alimata	paysanne	alimaatou@yahoo.fr
8	Sénégal	UCEM	Camara	Sara	Producteur, Coordinateur	sarabac@yahoo.fr
9	Sénégal	Ngatamaré Toroo (Podor)/UJAK	Deme	Oumar	Producteur	kawomar@live.fr
10	Sénégal	Invité (Gossas)	Dia	Djibril	Producteur	djibydia@453@yahoo.fr
11	Sénégal	Entente Diouloulou	DIATTA	Aïssatou	Productrice	
12	Sénégal	NIIL JAAM	Diouf	Awa	Producteur	-
13	Sénégal	UCT (Tatteguine)	Diouf	Mamadou	Paysan	
14	Sénégal	GIE Femmes De Grand Standing Thies	Faye	Yacine	Presidente, productrice	
15	Sénégal	UCEM/CMC radio Koungeul FM	FoFana	Diafara	Producteur, animateur radio	
16	Sénégal	Fodde-ONG	Mame	Cisse Diop		
17	Sénégal	Individuel	Mballo	Mamadou	Transformateur de Céréale locale/école	-
18	Sénégal	Agriculteur urbain (assoc maraichage Ngane)	Sene	Cheikh	SG	
19	Sénégal	NIIL JAAM, COPAGEN Thiès	Tine	Georges	Producteur	-
20	Sénégal	GIE Rock Developpement	Diedhiou	Pape dit Takeme		
21	Sénégal	réseau agro de Fatick, Réseau des Femmes Semencières du Senegal	Thiaw	Martha	Productrice	thiaomathe@yahoo.fr
22		CNCOP-Ballou	Doukoure			

* animatrices de l'atelier

Déroulement de l'atelier

L'atelier sur le foncier s'est déroulé en quatre sessions

Sessions	Objectifs	Déroulement-animation
Session 1) 10 mars : 15-17h	Présentation des objectifs de l'atelier. Problématiques foncières des participants	fiches d'expériences des participants et classification des problématiques
Session 2) 11 mars : 17-20h	Expériences des participants de luttes pour le foncier	Analyse et classification des solutions pour chaque échelon
Session 3) 12 mars : 17-20h	Analyse des rôles et enjeux des partenariats dans les questions foncières	Analyse des partenariats dans le foncier et élaboration de recommandations
Session 4) 13 mars, 11-12h	Présentation en plénière de la foire des recommandations sur le foncier	

Animation

Chantal Jacovetti : responsable de la question des terres à la CNOP-Mali et représentante à la CMAT, Convergence malienne contre l'accaparement des terres. Elle suit des projets de lutte au niveau local comme national.

Anne Gueye-Girardet : du syndicat paysan Uniterre, en charge avec un collectif d'associations suisses d'une étude de capitalisation sur l'intégration de la souveraineté alimentaire dans les projets de développement en Afrique.

Objectifs de l'atelier sur le foncier

Où en est l'accès à la terre pour tous ?

L'approche proposée a constitué à partir des différentes situations de la terre qui génèrent des conflits pour mener un diagnostic participatif des acteurs que ces conflits mettent en présence, des acteurs qui luttent et des autres aspects de la souveraineté alimentaire qui peuvent inspirer des actions.

Les résultats attendus de l'atelier étaient de :

- faire apparaître les facteurs locaux en Afrique de l'Ouest favorisant l'accaparement des terres ;
- identifier les outils (yc organisationnels, institutionnels) de lutte pour mieux résister, que ce soit « en curatif » ou « en préventif » ;
- identifier les blocages et leviers aux différentes échelles de la famille au niveau national ;
- identifier les principales difficultés et opportunités des projets de développement par rapport aux besoins des luttes pour la terre en AO.
- identifier les progrès prioritaires à obtenir dans nos partenariats (propositions et recommandations)

Quelques questions clé :

- Quelles ressources en terres ont les groupements/les jeunes/les femmes pour produire de la semence ? Comment peuvent-ils y avoir accès ?
- Quels sont les espaces de formation, information et plaidoyer sur l'accès à la terre ?
- Quel est l'état des lieux de la connaissance du droit foncier par les organisations de base? Comment s'y retrouvent-elles dans la superposition des différentes formes du droit foncier?

- Quel est l'état des lieux sur les bénéfices de la "titrisation" des terres en AO? Dans quels cas la possession d'un titre de propriété renforce-t-elle le droit du paysan sur sa terre ou le fragilise-t-elle en cas d'endettement pour s'en trouver déposséder? (quels garde fou ?)
- Quelles sont les initiatives qui ont connu du succès et celles qui font face à des obstacles (pour améliorer la compréhension du foncier et des droits, pour prévenir/gérer des conflits fonciers dans les communautés, pour demander des comptes aux autorités sur les acquisitions illégales, pour les récupérer, etc)?
- Au delà des mobilisations médiatiques contre les acquisitions à grande échelle, quelle place pour les luttes plus locales ?
- Comment établir des ponts entre les luttes locales et nationales : quels rôles pour les organisations paysannes? Qui est le mieux à même de jouer un rôle de coordination ?
- Qu'est ce que les luttes sur les autres aspects de la souveraineté alimentaire peuvent inspirer pour la lutte pour les terres?
- Quelle place pour les partenaires du Nord dans ces luttes pour les terres ?

Introduction sur la problématique foncière en Afrique de l'ouest

La problématique foncière en Afrique de l'ouest est très complexe car elle intervient à plusieurs échelles : au sein de la famille et au niveau des terres villageoises -régies par le droit coutumier, et aux niveaux d'aménagements inter-villages (exemples de périmètres irrigables), de l'administration de la communauté rurale -lieu de mise en oeuvre du droit foncier dit "moderne"- voire du gouvernement national. La superposition des droits coutumiers et du droit foncier dit "moderne" et leur mauvaise compréhension par les populations rurales complexifie d'autant plus la problématique, ce qui profite aux accapareurs, qui sont de plusieurs ordres: investisseurs privés étrangers ou nationaux, hauts fonctionnaires, institutions de l'état, chefs religieux ou chefs coutumiers, voire des membres de la famille, souvent issus de la migration à l'étranger ou urbaine. Cette complexité rend les luttes contre l'accaparement des terres et pour une gestion collective et solidaire des terres particulièrement sensible et difficile.

Jusqu'à récemment, les droits coutumiers étaient perçus comme positifs du fait d'une gestion collective des terres. Mais ces droits sont moins favorables pour les jeunes et les femmes. La seule réponse qui a été proposée est la privatisation par le titre foncier. Il y a une forte pression exercée envers les chefs de villages pour la titularisation, dont le discours la présente comme l'unique solution. Or tous les conflits partent de là, de cette désolidarisation. Le problème principal vient de la non-reconnaissance des textes de lois qui reconnaissent

La problématique foncière ne traite pas seulement de l'accès à la terre mais aussi de sa sécurisation, à l'exemple des terres reprises par des hommes une fois mises en valeur par des femmes.

Quelques constats déjà largement approuvés par les mouvements paysans

1/ l'accaparement se fait toujours avec des complicités locales.

2/ Les conflits pour la terre sont aussi silencieux depuis longtemps qu'ils concernent les jeunes et les femmes.

3/ Les titres de propriétés ne profitent qu'aux riches : sensés protéger les paysans de l'accaparement des terres posent en fait un risque supplémentaire en cas d'endettement et tendent à une concentration des terres. A l'exemple de l'Europe dont 50% des terres sont concentrées aux mains de 3% de la population.

4/ Au vu des dimensions internationales et des enjeux, la question foncière ne peut être résolue sans une politique agricole globale (territoires vivants).

5/ la terre est un bien commun, c'est notre patrimoine, notre héritage à préserver car c'est la vie. Il y a besoin d'une résistance face à la menace de destruction de notre bien commun. La lutte pour la terre doit être transversale.

Session 1)

Expériences des participants

13 fiches d'expériences des participants ont été répertoriées. Elles suivent un canevas autour de quatre questions-clé :

- 1) qu'est ce qui a été à l'origine de l'action/expérience (situation de départ) ?
- 2) comment a été pensée l'initiative (méthode, approche, choix, vision) ?
- 3) qu'est ce qui a été déterminant dans la progression, quels obstacles avez-vous rencontrés (événement clé-étape clé-personne clé) ?
- 4) en quoi cette expérience peut-elle être utile à d'autres, quelles perspectives ouvre-t-elle ?



Documentation des expériences des participants sous forme d'interviews à deux.

Expériences documentées par les participants à l'atelier (fiches 1 à 16)

- 1) **Problème d'accès à la terre en région périurbaine pour les femmes (Thiès)**
Dès 2009, une association de femmes d'un quartier périurbain de Thiès a entrepris des activités d'agriculture bio. Malgré une organisation de base bien structurée, incluant des consommateurs, l'accès à la terre est le principal obstacle.
- 2) **Problème de perte de terre de riziculteurs de Kaolack par l'avancée de lotissement sans planification concertée du territoire**
Depuis les années 80, des sites productifs sur de bonnes terres périurbaines ont été attribués par la mairie pour des lotissements. Les producteurs urbains et périurbains sont généralement peu structurés et les luttes sont difficiles. Malgré des rencontres avec l'ensemble des interlocuteurs (ministères, mairie, préfet, gouverneur) et des actions de visibilité (panneaux), il n'y a à ce jour pas eu de délibération quant à ce poumon vert de la ville.
- 3) **Problème de gouvernance foncière au Sénégal. Cas d'accaparement de terres par l'agrobusiness (Fanaye, Sénégal)**
Ce cas témoigne du bradage des terres par le Conseil Rural en complicité avec des investisseurs étrangers. 25'000ha dans une zone à haut potentiel ont été attribués à Senethanol, société pour le moins opaque à capitaux italiens. Des centaines d'exploitations ont été déplacées sans aucune concertation par l'arrivée des bulldozers, une spoliation extrêmement violente pour les populations. Le bail avait été signé depuis 3

ans lors de l'arrivée des bulldozers, mais il n'y avait pas eu de programme d'information. Des soulèvements de la population, locaux puis régionaux ont éclaté, des actions de plaidoyer nationaux ont été mis en place avec le CNCR puis avec la création de la plateforme nationale CRAFS pour présenter un mémorandum aux autorités locales. Malgré cette tentative de solution commune forte, des manifestations locales ont tourné à l'affrontement entre populations opposées et favorables au Conseil régional, qui ont fait mort d'homme. A la suite de ce drame, le projet a été stoppé, mais en réalité juste déplacé à quelques dizaines de km sous le nom de Senhuile, dont Senethanol est le principal actionnaire... avec de nouveaux accaparements...

4) Difficultés de transmission des terres de génération en génération (Gossas, région de Fatick)

Lorsque la mise en valeur des terres n'est momentanément pas assurée en raison de l'exode rural, l'exposition à des conflits fonciers est grande. Ce cas de cessation non concertée au niveau de la famille par attrait par un corrupteur est emblématique. Un jeune a décidé de retourner cultiver des terres familiales abandonnées suite à l'exode, mais un ancien de sa famille a cédé les terres pour un montant dérisoire de 20'000fcfa/ha à un bureau qui s'est avéré représenter une société italienne voulant s'initier petit à petit dans la zone pour faire du jatropa. La cessation de terre a été validée par le chef de village et la communauté rurale, acquis par corruption. Après concertation familiale, le jeune s'est opposé à la transaction et a tenté de rembourser la transaction, sans succès. Cet exemple a montré que la plupart des villages affectés par des accaparements de terres ne sont pas en contact avec des OP, car il est très difficile de lutter lorsqu'il n'y a pas de groupement ou d'association d'appui active dans la zone du contentieux. Ce « cas-école » a en outre permis à l'assemblée de discuter participativement d'une marche à suivre en de telles situations (voir ci-après).

5) Difficultés de maintien de la gestion collective des terres par droits coutumiers par les chefs de villages à cause de l'encouragement par l'administration locale à la titrisation des terres (région de Mopti, Mali)

selon le droit coutumier, le chef de village octroie des terres à celui qui veut s'installer et la travailler, il n'y a pas de vente. Chaque année après la récolte, la personne donne une botte de mil au propriétaire de la terre afin de montrer que la terre ne lui appartient pas. La procédure d'attribution de la terre se fait par commun accord lors d'une réunion des conseillers et chefs de famille, avec la condition que la terre reste propriété du chef de village. Cependant, la pression pour titulariser les terres est forte et pour pouvoir faire perdurer cette gestion villageoise, le chef de village est incité à chercher le titre foncier pour ses terres villageoises. Mais il y a dès lors un risque.

6) Mainmise de l'administration sur la gestion villageoise des terres (région de Bamako)

7) Difficultés de gestion des terres d'une oasis appartenant à plusieurs familles (région de Kaolack)

8) Difficultés liées à des abus de chefferies traditionnelles (Burkina Faso), phénomène accru en début de périodes d'hivernage

9) programme de sensibilisation sur l'accès à la terre pour les femmes à l'échelle du département (Koungheul, SN)

Les femmes ont encore moins accès à la terre depuis la forte demande en terres après le lancement du programme GOANA. Après analyse des mécanismes d'affectations des terres, les femmes du département de Koungheul ont interpellé en 2011 une conseillère rurale. La radio communautaire de Koungheul a alors organisé une journée porte ouverte et un panel sur la thématique. Une formation des animateurs radio et la réalisation d'émissions avec l'intervention de personnes ressources ont été mises en place, notamment des émissions décentralisées avec le public et un jeu radiophonique sur les connaissances para-juridiques avec obtention de T-shirt ou postes radio. Un accent

particulier a été mis sur l'explication des procédures d'affectation des terres. Ces émissions ont rencontré un franc succès et suscité un engouement car les femmes ont ainsi eu un espace de débat, la possibilité de poser des questions et avoir les réponses en direct. La diffusion des émissions en langues locales a contribué à l'impact sur les populations. La réalisation d'un documentaire télévision diffusé sur 3 chaînes nationales a amplifié l'impact, dont l'évaluation a montré des résultats encourageants : le nombre de femmes demandant des parcelles.

Cette initiative a montré l'importance des partenariats avec les radios, de la valorisation des animateurs radio et l'accès aux informations à leur attention. Pour augmenter leur impact, il est essentiel que les radios communautaires puissent couvrir et accéder à un grand nombre de villages. La difficulté à faire participer les autorités aux émissions reste également à surmonter.

10) initiative de sécurisation des terres pour les femmes par des parcs à karité COFERSA, (région de Sikasso, Mali)

Les femmes paysannes membres du groupement ne disposent pas de terres pour pouvoir produire. Lorsqu'elles plantent des pieds de karité dans les champs des hommes, elles n'ont aucune sécurité de disposer durablement de ces terres. Dès 2010, la COFERSA a appuyé les femmes dans un projet de protection de l'environnement consistant à la préservation des terres en implantant des pieds de karité. Cette approche a permis d'initier un dialogue et une conscientisation des chefs coutumiers et chefs de villages sur l'importance de préserver les terres pour la génération future. Un fonds de subvention de l'état a permis d'acheter ces terres pour les femmes, renforcées dans leurs capacités à développer des initiatives paysannes propres. Mais dans certaines zones, la réticence des chefs coutumiers et la difficulté à obtenir des actes de délibération de la part de l'administration ont constitué des freins au projet.

11) initiative de négociation avec les collectivités locales en situation de manque de terres (région Fatick, Sénégal)

Au Sénégal, la gestion des terres du Domaine national a été confiée aux Communautés rurales (collectivités publique avec une personnalité juridique, avec deux organes : Conseil rural-CR- et le Président du Conseil rural –PCR). La CR gère, depuis, les terres du Domaine Nationale comprises dans son ressort territorial compris les zones d'habitation rurale que les terres de culture et les parcours de bétail. L'affectation et la désaffectation des terres sont de ses compétences. Le bénéficiaire à qui on a affecté une terre doit être en mesure d'assurer sa mise en valeur, directement ou avec l'aide de sa famille. **Donc la terre n'appartient pas, si on se base sur la loi à celui qui l'occupe** (cas des familles qui traditionnellement étaient propriétaires terriens). Dans la réalité les propriétaires, malgré la loi, ont continué à faire des tractations (location pour champs, vente etc...). Les personnes morales (associations, projets privés..) et les particuliers doivent déposer une demande d'affectation au conseil rural, en précisant le village ciblé. Certains négocient d'abord avec le propriétaire –selon la loi coutumière– et après formalisent au niveau du conseil rural –démarche qui va à l'encontre de la loi. L'Union des Collectivité de Tattaguine est une organisation paysanne qui se donne comme mission d'organiser les familles paysannes de l'arrondissement de Tattaguine et les accompagner dans leur mission de prise en charge des besoins alimentaires, sociaux et économiques de leurs membres. Elle favorise les dynamiques collectives et solidaires allant dans le sens de la défense et de la promotion des droits sociaux, économiques, culturelles et politiques des familles et des communautés villageoises et de leur participation aux processus de développement local. Pour atteindre ses objectifs, UCT développe des moyens d'action et met en œuvre des instruments divers (ferme école communautaire, Maison de la famille, Mutuelles, Société coop d'investissement etc..). Dès les années 2000, l'UCT a entrepris de demander des terres aux collectivités locales pour pouvoir développer l'agriculture bio dans une ferme-école et d'entreprendre un dialogue avec les propriétaires des champs. Le processus de négociation a été long et difficile, mais a abouti à une délibération par le Conseil Rural.

L'UCT a identifié lors de ateliers de Diagnostic écologique dans ses zones d'intervention des thématiques liés aux problèmes fonciers (urbanisation croissante, salinisation des sols, manque de pâturages). Des groupes de recherche-action sont prévus dans certains villages. A un autre niveau, l'UCT travaille sur un processus d'un groupe de veille sur les questions d'accaparement des terres et des OGM.

12) initiative d'Entente foncière intervillageoise (Kayes et Nioro, Mali)

Dès 2007, des associations villageoises ont construit des petits barrages avec l'appui de GRDR. Les sites aménageables appartenant à des propriétaires terriens, un processus participatif a été mis en place pour un aménagement concerté. Ce processus prend du temps mais il a permis de signer des ententes foncières, les propriétaires ayant reçu d'autres terres en compensation. L'entente a été approuvée par les autorités locales. Cette expérience montre qu'une gestion collective et concertée du patrimoine est possible.

13) initiative pour l'installation des jeunes ruraux de 6 communes (région de Ségou, Mali)

en 2012, face au constat de l'immigration et de l'exode des jeunes vers les grandes villes et les mines, l'association Terres Jaunes a appuyé l'installation de jeunes sur leurs propres parcelles tout en les formant à travers son centre de formation Doni Blon. Développer l'entrepreneuriat en milieu rural (développement de la chaîne de valeur) contribuant à améliorer la sécurité alimentaire, tout en soutenant des techniques de productions qui sauvegardent la biodiversité, tels sont les objectifs de cette initiative. 15 garçons et 5 filles ont été sélectionnés selon une procédure concertée avec les familles et villages, garantissant la mise à disposition durable de minimum 2 ha (sécurisation par un titre d'attribution de la mairie, un certificat de mise à disposition des parents, chef de villages, un titre provisoire délivré par le gouvernorat ou un transfert au cas où la parcelle en question fait l'objet d'un titre foncier). Au terme de sa formation (approche par compétence), l'apprenant bénéficiaire sera autonome tout en restant sur son terroir. L'approche participative de l'initiative, impliquant tant les anciens, les mères de famille, les chefs de villages comme les autorités locales, a permis de lever les réticences initiales des parents à céder des terres à leurs jeunes.

Discussion-débat sur les expériences des participants:

- l'état des lieux démontre que les individus/communautés isolés sont désarmés face aux problématiques foncières. Il y a un sentiment de résignation des populations. Les OP actives à l'échelle régionale ou intervillageoises disposent d'une expérience récente et variable selon le terroir et sa pression foncière. Ces OP font face à des difficultés pour atteindre les villageois affectés et entreprendre des actions ancrées sur le long terme. La situation est peu favorable au développement de projets sur cette thématique.
- Deux cas de figure sont emblématiques : contentieux familial dans la transmission des terres et accaparement par corruption dans un ou plusieurs villages. Des marches-à-suivre sont discutées plus loin.
- Actuellement, 60% des transactions ne passent pas par la procédure « normale » d'attribution des terres. Pour éviter des cas d'attributions illégales par les communautés rurales, il faut pallier à la méconnaissance des procédures d'attribution des terres. La procédure veut que la communauté rurale passe par le conseil rural, qui réunit sa commission domaniale. Les populations doivent donc veiller à qui est élu dans ces commissions domaniales, afin de limiter les cas de corruption entre chefs de villages et ses conseillers.

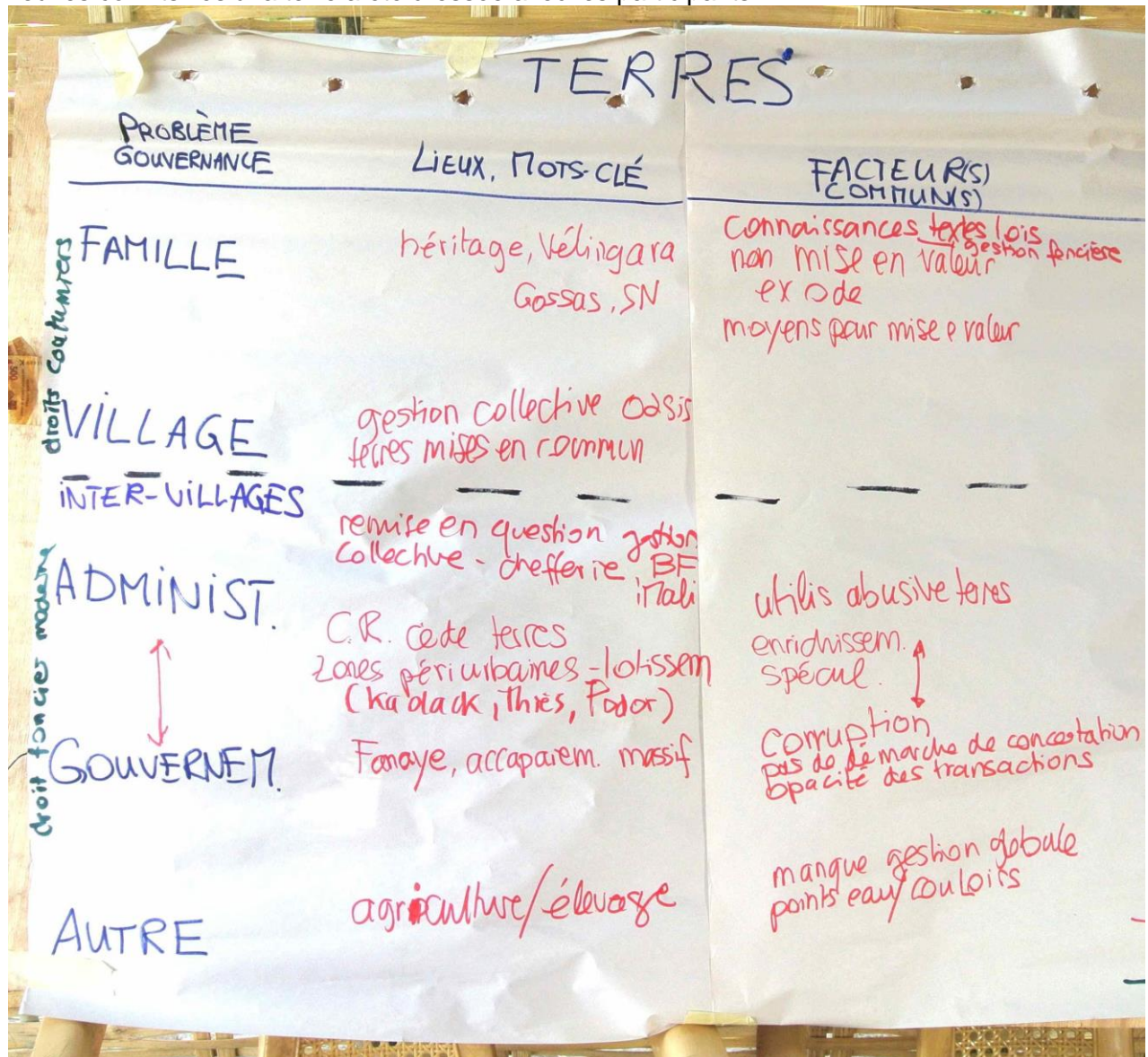
Initiatives à succès, bonnes pratiques

- émissions de radio communautaire
- installation de jeunes et appui à sécurisation de parcelles
- ententes foncières
- demandes d'attribution de terres aux femmes pour planter des vergers
- coalitions nationales contre l'accaparement des terres

Difficultés

- Il y a peu de partenariats sur les problématiques foncières
- La complexité et l'opacité des transactions foncières favorisent la corruption
- Différents niveaux d'accaparement des terres
- Mauvaise connaissance des lois
- Superposition des droits

Au terme de cette 1^{ère} session, une classification des expériences selon les niveaux auxquels ont lieu les conflits liés à la terre a été dressée avec les participants :



Session 2)

Différentes solutions pour les OP

→ Comment protéger ensemble nos terres villageoises ?

Echelle gouvernance	Type foncier	conflit	Facteur commun	Solutions proposées
Famille (droits coutumiers)	héritage		Manque de connaissances	- Emissions radio

		des textes de lois, non mise en valeur des terres,	
Village (droits coutumiers)	Gestion collective des terres		- Plans territoriaux de développement - Ententes foncières - Terres collectives
Inter-village (droit foncier moderne)	Aménagements		Plans territoriaux de développement
Administration (droit foncier moderne)	Cessions de terres par CR- zones périurbaines	Enrichissement par la spéculation, utilisation abusive des terres	- Négociation de terres avec les collectivités locales
Gouvernement (droit foncier moderne)	Accaparements massifs	Corruption, manque de concertation, opacité des transactions	- Plaidoyer - Réforme foncière
International			les textes supranationaux existent, à l'exemple de la Déclaration des Droits Paysans (article sur la terre), le droit à l'alimentation, les Directives Volontaires de la FAO, les droits de l'homme universels, reconnaissant l'égalité de la femme. Mais ces textes ne sont pas contraignants pour les états.
Autre	Conflits agro-pastoraux	Manque de gestion globale	- Gestion point d'eaux, couloirs - PAOS - Emissions radio

marche à suivre face à un 1^{er} conflit villageois (cas-école Gossas)

- 1) s'il y a eu une transaction liée à une cessation illégale/non concertée : loquer la somme de la transaction chez un huissier et déclarer par écrit à l'acquéreur son refus de vendre ses terres ;
- 2) contacter une organisation d'appui nationale ou une association active dans le département pour aller ensemble (la victime doit être accompagnée d'une personne externe au village) pour organiser un débat public dans le village. Ni le chef du village, ni la personne ayant été corrompue pour la cessation de terres ne doit être montrée du doigt, pour ne pas diviser le village. 3-4 débats publics peuvent avoir lieu, sur la signification de la cessation de terre et les solutions possibles pour la conservation des terres villageoises, jusqu'à impliquer l'ensemble du village. Au terme de ces débats, les villageois savent comment se comporter lorsque quelqu'un d'externe arrive dans le village : ne pas prendre de décision d'une seule personne, recenser la venue de la personne et si possible ses coordonnées ;
- 3) Intéresser le village à documenter son historique et son patrimoine foncier, de même qu'au recensement de ses terres ;
- 4) Procéder à des recherches sur ce qui a été signé dans les différents ministères, autorités ;
- 5) Informer les autres villages aux alentours des risques qu'ils vont rencontrer.

marche à suivre face aux cas d'accaparement des terres- analyse du cas de Fanaye

Cet exemple montre la nécessité pour les communautés de disposer en amont des conflits de comités de veille sur le foncier, car une fois l'accaparement effectif, même une bataille durement gagnée ne l'est pas définitivement comme le démontre le déplacement de Fanaye à Ngith. Des comités de veille doivent être organisés au niveau départemental, avec des délégués de chaque arrondissement. Ce comité peut alors être acteur du processus de concertation et éventuellement en dernier recours négocier un contrat commercial (bail de 25-30ans) qui inclut une étude d'impact et les accords de mise en valeur des terres qui restent propriété des villageois.

Session 3)

Comment veut-on faire la lutte pour les terres ENSEMBLE ?

Selon l'échelle

- La 1^{ère} étape est le débat public dans les familles et le village
- identifier où sont les compétences
- identifier les radios communautaires de sa région ou comment avoir accès à des programmes d'autres radios communautaires s'il n'y a pas de radio dans sa région ?
- trouver des financements alternatifs à l'échelle des villages : retenue sur les produits de la vente des champs collectifs, des biens communs (paille, eau, rhôniers, etc), cotisations des membres, caisses de solidarité
- trouver des financements au travers de projets de développement : projets de sensibilisation au droit à l'alimentation, aux femmes et jeunes, etc, prévoir suffisamment de budget de réunions de coordination dans les projets productifs

Quel rôle des partenariats ?

- Mettre à disposition des informations, diffuser les infos, récolter les infos, répertorier les actes des conflits, donner l'énergie à la mobilisation, organiser la mobilisation
- Permettre des rencontres comme cette foire de Djimini, étapes importantes pour construire des plans d'actions communs
- Financer des appuis juridiques
- Mettre en place des fonds souples, des fonds de confiance

Difficultés dans les partenariats :

- Il y a peu de partenariats sur les problématiques foncières
- La situation est peu favorable au développement de projets sur cette thématique
- Les coalitions nationales obtiennent difficilement des financements
- Avoir l'information pour agir
- Financer les liaisons entre les différents échelons, pour maintenir les mobilisations
- Besoin de financer des luttes sur le long terme, en porte à faux avec la logique de résultats mesurables à court terme des projets



Echange d'expériences entre des participants de l'atelier

Au terme de la 3^{ème} session, le tableau suivant a été dressé :

SOLUTION/ACTI ON	Comment organiser ?	Quels Relais ? qui coordonne ?	Comment financer ?	PRIORITE
Dialogue dans la famille	<ul style="list-style-type: none"> - Familles averties sont à l'origine - Besoin d'un positionnement des familles 	Chef de village		1 ^{ère} étape (si possible en amont, en prévention des conflits foncier)
Débat public dans le village	<ul style="list-style-type: none"> - Susciter envie de débat dans les mosquées/églises - un homme + une femme à l'origine de la demande - mettre à disposition un argumentaire sur la titrisation en langues, tenant compte du rôle de la femme 	<ul style="list-style-type: none"> - un arbitre extérieur - demander à une plateforme un appui sur l'argumentaire de la titrisation - organiser des assemblées de quartiers (<i>pénc</i> au Sénégal) 	<ul style="list-style-type: none"> - Cotisations de membres d'associations liées au patrimoine du village : pourcentage prélevés sur l'utilisation d'eau, de paille, de rhôniers, etc... - intégration de ces actions dans des projets de coopération sur l'agroécologie 	+++ Au plus vite si conflits foncier déjà perceptibles
Cadastres participatifs				+++
Négociations collectives de terres	Certificats d'occupation	Comités de veille, au niveau départemental.	- utilisation des produits des certificats d'occupation pour la sécurisation des terres.	
Ententes, coalition inter- villages	Intégrer les éleveurs	représentés au sein de plateformes nationales	- face au constat de la difficulté de financement des comités de veille et plateformes :	

			Retenues sur la commercialisation des produits des membres ou de champs collectifs. - projets de reboisement de vergers pour des femmes, de restauration du sol	
Médias communautaires	sensibilisation aux droits humains		Caisses de solidarité ou de survie	+++ : sensibilisation aux droits humains ET formation de femmes parajuristes
Formations para-juridiques	- Intégration des chefs coutumiers, plaidoyer sur rôle de la femme - animateurs/trices (parajuristes) formés par plateformes nationales (ex CNCR, SN)	Associations de femmes	- intégration dans projets pour femmes et jeunes	
Plaidoyer	Actions collectives (marches, interpellations, actions en justice)	Réseau de plateformes	Prévoir suffisamment de ressources pour coordination et réunion dans les projets	Les plateformes/réseaux ne peuvent suivre tous les cas



Recommandations

- Pour les individus/communautés affectées :
 - ne pas rester isolé-rejoindre une mobilisation régionale/créer une coalition
 - chercher la cohésion dans la famille et le village (solidarité+complémentarité), susciter l'envie de débat
 - procéder à un historique, un cadastre villageois
- pour les OP
 - obtenir une vision partagée sur les titres fonciers, qui ne profitent qu'aux riches
 - pas seulement gagner des luttes au niveau local, l'inscrire dans un agenda et une stratégie lutte transversale
 - organiser des dialogues en prévention des conflits fonciers
 - instaurer un dialogue pour obtenir une vision concertée à long terme de notre patrimoine
 - planter des vergers sur des terres ayant été attribuées à des femmes pour les sécuriser sur le long terme
 - chercher la cohésion dans la famille et le village (solidarité+complémentarité)
 - organiser des formations parajuridiques et syndicales
 - s'organiser pour sécuriser les terres villageoises, sécuriser la lutte
 - faire reconnaître le droit coutumier pour sécuriser nos terres, tout en revisitant ce droit coutumier pour qu'il protège les femmes, les jeunes et les migrants
 - répondre à ceux qui sont affectés par l'accaparement de terres
 - former des relais, communiquer en réseau
 - former des coalitions qui reposent à égalité sur des structures fortes

- pour les partenaires (organisations d'appui) afin de mieux prendre en compte la dimension de l'accès et la sécurisation foncière dans les projets de développement.
 - mener des campagnes de plaidoyer dans les pays source des accaparements de terres

Quelques interviews menés autour de l'atelier sur le foncier:

- Echange d'expériences entre participants : Djibril DIA, producteur dans une zone de conflit foncier et Omar DEME, animateur à l'UJAK (Podor)
- Alimata Traoré, COFERSA (Mali) et Fransisca Diouf, animatrice ASPSP : femmes et foncier
- Mariam Sonko, coordinatrice nationale de « Nous sommes la solution »
- Chantal Jacovetti, CNOP/CMAT, Mali

Notes : AGG, avril 2014